SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 3350000: organismes sociaux

En vigueur au 08/03/2008 (Dernière actualisation de la page 05/02/2015)

Il n'y a pas de barème sectoriel.

Vu l'absence d'un barème salarial sectoriel et l'absence d'abrogation formelle du critère d'âge, la CCT 50 du CNT est d’application.